Accusé de réception en préfecture 001-240100883-20221003-D20221003-158-DE Date de télétransmission : 06/10/2022 Date de réception préfecture : 06/10/2022

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2022-158 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2022, le lundi 3 octobre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président. Date de convocation : mardi 27 septembre 2022 - Secrétaire de séance : André MOINGEON

Nombre de membres en exercice: 84 - Nombre de présents: 60 - Nombre de pouvoirs: 16 - Nombre de votants: 76

Etaient présents et ont pris part au vote: Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Thierry DEROUBAIX, Patricia GRIMAL, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Antoine MARINO MORABITO, Gisèle LEVRAT, Lionel MANOS, Marie-Noëlle TAUTY, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Ludovic PUIGMAL, Jean-Louis GUYADER, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, Joël MATHY, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Stéphanie JULLIEN, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Coraline BABOLAT, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Jean-Luc RAMEL (jusqu'à la délibération n°2022-157), Jean-Alex PELLETIER, Régine GIROUD, Marie-José SEMET, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET, Daniel ROUSSET (jusqu'à la délibération n°2022-158), Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Paul VERNAY, Pierre BOILEAU, Pascal COLLIGNON, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Fabrice VENET (jusqu'à la délibération n°2022-142), Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Agnès OGERET, Maud CASELLA, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Roselyne BURON.

Etaient excusés et ont donné pouvoir: Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Stéphanie PARIS (à Patricia GRIMAL), Pascal BONETTI (à Gisèle LEVRAT), Joël BRUNET (à Jean-Marc RIGAUD), Claire ANDRÉ (à Béatrice DALMAZ), Roland VEILLARD (à Denis JACQUEMIN), Alexandre NANCHI (à Stéphanie JULLIEN), Viviane VAUDRAY (à Agnès OGERET), Elisabeth LAROCHE (à Marie-José SEMET), Frédéric TOSEL (à Régine GIROUD), Frédéric BARDOT (à Lionel MANOS), Valérie CAUWET DELBARRE (à Pascal COLLIGNON), Marie-Claude REGACHE (à Fabrice VENET), Gaël ALLAIN (à Ludovic PUIGMAL), Françoise GIRAUDET (à Liliane FALCON), Eric BEAUFORT (à Patrick MILLET), Bernard GUERS (à Roselyne BURON).

Etaient excusés et suppléés : Maël DURAND (par Coraline BABOLAT), Patrice MARTIN (par Daniel ROUSSET), Pascal PAIN (par Pierre BOILEAU).

Etaient excusés: Jean PEYSSON, Jean MARCELLI, Daniel BEGUET.

Etaient absents: Sylvie SONNERY, Dominique DELOFFRE.

Objet: Décision modificative n°2 au budget principal 2022

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 19 septembre 2022;

M. Thierry COLIN, directeur général des services, indique qu'il est nécessaire que soit prise une décision modificative (DM n°2) sur le budget principal 2022.

Cette décision modificative correspond :

⇒ pour la partie investissement :

- à la prise en compte au niveau du service des France Services de l'acquisition d'un véhicule de service,
- à la vente de matériel de ménage venant du gymnase, des armoires à archivage, la vente à titre gratuit au Lab01 du matériels informatiques et divers,
- à la prise en compte des études pour une future voie verte Trévoux-Pérouges,
- à la création de nouvelles subventions pour les communes pour le relampage en leds.

Accusé de réception en préfecture 001-240100883-20221003-D20221003-158-DE Date de télétransmission : 06/10/2022 Date de réception préfecture : 06/10/2022

⇒ pour la partie fonctionnement :

- à la prise en compte d'une erreur d'imputation pour une subvention,
- à une modification de montant d'attribution de compensation pour la commune de St-Rambert-en-Bugey,
- à un rattrapage de subvention à la CCI pour l'animateur Amblamex,
- à une régularisation des subventions relatives à l'aide à l'Ukraine, au club de handball d'Ambérieu et à Alfa 3A (France services),
- Une régularisation au titre de la CFE.

cf. tableau en annexe

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative n°2 au budget principal 2022 de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, Acte rendu exécutoire après : Dépôt en Préfecture, le 6 octobre 2022 et publication le 7 octobre 2022

Le Président, Jean-Louis GUYADER

Pour le président et par délégation, Le 1^{er} vice-président,

Marcel JACQUIN

SUR AIN

Siège CHAZEY